



Action mise en place
avec le soutien du



AUTOPSIE AU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL (ALENÇON)

L'autopsie est parfois indispensable pour connaître la cause de la mort d'un animal et prendre les mesures nécessaires pour protéger le cheptel.

Sous réserve de respecter la réglementation, l'autopsie peut être effectuée dans l'exploitation.

Elle est également possible à l'équarrissage **ou au laboratoire**, solution qui offre la **meilleure garantie de qualité** mais qui est limitée par la difficulté de transporter des cadavres de gros animaux.

=> Pour y remédier, le GDS de l'Orne propose de **collecter rapidement les cadavres sur place puis de les acheminer au laboratoire départemental (LABEO Orne)**. Si nécessaire, l'autopsie pourra être complétée par des analyses pour vous garantir le meilleur diagnostic.



Si vous souhaitez que votre animal
(**bovin ou équin**)
soit collecté et transporté au
LABEO d'Alençon pour autopsie,

CONTACTEZ LE GDS

 02.33.80.38.38

ou sur vos démarches en ligne

<http://www.gds61.fr/>

Fonctionnement de ce nouveau service :

=> **Lundi au vendredi** : appel dans la matinée ➤ collecte dans l'après-midi, le jour même
=> **Lundi au jeudi** : appel dans l'après-midi ➤ collecte dans la matinée, le lendemain

Informations à fournir :

- Votre n°cheptel
- Le lieu d'enlèvement (si différent du siège d'exploitation)
- Le n°10 chiffres du bovin ou le n° SIRE s'il s'agit d'un équidé
- S'il s'agit d'un équidé, fournir l'attestation de paiement ATM équidés—ANGEE
- Type de production
- Commémoratifs (date et heure de la mort, symptômes, etc.)

Prestation complète :

collecte + autopsie + examens complémentaires (éventuels)

⇒ **150 € HT pour un éleveur adhérent**

⇒ **400 € HT pour un non-adhérent ou autopsie demandée par un tiers (exemple : assurance)**

ATTENTION : Pour les équins, l'animal ne sera collecté que si l'équarrissage a été réglé (attestation ATM—ANGEE à fournir).